

MAIRIE DE MOLOY
6, rue de la Commune
Tel : 03 80 75 17 02 – mairie.moloy@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 12 septembre 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi douze septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Etaient présents : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Pascal **BERNIER**, Christiane **CISTEL**, Boris **LAMOTTE**, Thierry **MONGET**, Marina **CHARALAMBIDIS**, Patrick **FUX**.

Absents excusés : Boris **LAMOTTE** (donne pouvoir à Pascal **BERNIER**).

La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian **PAQUET** a été désigné secrétaire de séance.

Décision Modificative Budgétaire

Une décision modificative budgétaire est nécessaire pour des ajustements de crédits budgétaires votés lors du budget primitif 2023, en dépenses et en recettes.

Il est proposé un ajustement de crédits de 460 euros en dépenses de fonctionnement (-540€ à l'article 60632, + 830 euros à l'article 6413 et +170 euros à l'article 6618) et de 460 euros en recettes de fonctionnement (+460 euros à l'article 7484).

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la décision modificative budgétaire ci-dessus énoncée.*

Remboursement de la caution du logement communal

Suite à l'état des lieux du logement communal situé au-dessus de la Mairie, réalisé le 15 août 2023 au départ de la locataire, et ne révélant aucune anomalie particulière par rapport à l'état des lieux d'entrée, il est proposé de rembourser la caution de 360 euros prélevée à son arrivée.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le remboursement de caution ci-dessus proposée.*

Destination des coupes de bois à l'état d'assiette 2024

Le Conseil Municipal décide de la destination des coupes de la forêt communale destinées proposées par l'Office National des Forêts à l'état d'assiette 2024 :

- La coupe n°5 est proposée mais a déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 31 août 2021 afin de la reporter en 2027. Le Conseil Municipal considère donc ne pas avoir à délibérer de nouveau sur un report qui a déjà été sollicité et accepté en 2021.
- La coupe n°14, destinée aux affouages de la saison 2023-2024.
- Les coupes n°25, 26g et 26j, pour lesquelles l'ONF propose une anticipation en 2024, ce que le Conseil Municipal accepte au regard des arbres dépérissants présents sur ces coupes.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la délivrance des coupes telle que mentionnée ci-dessus.*

Refacturation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la SASU les 5 sœurs

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères du bâtiment situé au 4 Grande Rue étant facturée à la Mairie de Moloy en sa qualité de propriétaire du bâtiment, il est proposé de refacturer son montant à la SASU les 5 sœurs qui exploite le commerce multiservices Les Vieux Fourneaux et qui utilise le service de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif.

Ce montant s'élève à 166 euros en 2023.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la refacturation de la TEOM à la SASU les 5 sœurs, pour un montant de 166 euros.*

Signature d'une convention avec ICO pour l'usage des outils numériques de télétransmission

Suite à la délibération du Conseil Municipal, prise en juin 2023, afin de permettre la télétransmission des actes de la collectivité à la Préfecture, il convient d'adhérer aux services proposés par Ingénierie Côte-d'Or à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette convention d'adhésion, d'une durée de 3 ans, permettra de bénéficier des services numériques proposés et ainsi de mettre en œuvre la télétransmission des actes. Le coût d'adhésion est de 100 euros annuels (adhésion ICO) et de 50 euros annuels pour l'offre de services numériques.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'adhésion à ICO et la signature de la convention permettant de bénéficier de l'offre de services numériques.*

Demande de subvention au titre du fonds vert - renaturation

Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de bénéficier de financements publics de l'Etat au titre du fonds vert, dans le cadre par exemple de travaux d'engazonnement ou de végétalisation de l'espace public.

Certains projets municipaux seraient potentiellement éligibles à ce fonds. Il est convenu d'étudier la possibilité de déposer un dossier en ce sens.

Demande de subvention au titre du dispositif Village Côte-d'Or du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal envisage de réaliser quelques travaux de rafraîchissement du logement communal situé au-dessus de la Mairie. Les travaux en question concernent le remplacement de la cabine de douche et la remise en peinture d'une partie du logement (les derniers travaux de peinture datent de 2009).

Des travaux d'entretien sont régulièrement effectués dans les logements communaux afin de les maintenir en bon état. Ce logement a déjà fait l'objet, ces dernières années, du remplacement des fenêtres et des volets, de la porte d'entrée du logement ainsi que du bloc WC.

Des devis ont été sollicités. Le devis de l'entreprise BAFFY est retenu, pour un montant de 4157.41 euros TTC et portera sur la remise en peinture des toilettes, de la salle de bain, de la petite chambre et des deux placards de la grande chambre. D'autres devis sont en attente pour le remplacement de la douche.

Une demande de subvention sera adressée au Conseil Départemental, au titre du dispositif Village Côte-d'Or, afin de bénéficier d'une subvention de 50% du montant HT des travaux.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les travaux proposés et mandate le Maire pour déposer la demande de subvention précitée.*

Ajout d'une délibération : études énergétiques des bâtiments

Dans le cadre du transfert de la compétence Conseil en énergie partagé au SICECO, une analyse du patrimoine bâti des bâtiments communaux a été réalisée.

Dans le prolongement, il est convenu de réaliser une étude globale d'audit énergétique de la Mairie, de l'ancienne Cure et de la salle des fêtes. Le coût de cette étude est de 6885.02 euros TTC, pris en charge à hauteur de 4590.01 euros par le SICECO. Le reste à charge pour la commune est de 2295.01 euros.

Cette étude permettra de déterminer les actions nécessaires en matière de rénovation énergétique de ces bâtiments.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le devis proposé.*

Questions diverses

1. La Poste a fait part à la Mairie de sa décision de supprimer la boîte aux lettres jaune située à la salle des fêtes, à compter d'octobre 2023. Selon les services de La Poste, cette boîte n'est pas suffisamment utilisée par les usagers. Le Maire a fait part de son opposition de principe concernant cette suppression. Un rendez-vous a été organisé en Mairie avec un représentant des services de La Poste, qui a confirmé que cette suppression aurait bien lieu. En revanche, il a été convenu de remplacer la boîte aux lettres située près de la Mairie afin d'en installer une nouvelle, avec une plus grande ouverture afin d'y recevoir les grandes enveloppes. Cette nouvelle boîte sera installée au niveau du parking de la Mairie, afin de faciliter l'arrêt des véhicules. Les services de La Poste ont confirmé le maintien de la boîte située à Labergement.
2. La Mairie a été destinataire d'un projet de convention destiné à la création d'un nouveau poste de transformation électrique sur une parcelle communale, destiné à soulager le poste situé en bas de la rue de la Chapelle, qui s'avère être saturé. L'implantation proposée se situait sur la parcelle AB17, c'est-à-dire au niveau de l'aire de pique-nique située entre le bief et la rivière. Le

Maire indique avoir refusé de signer la convention de mise à disposition du terrain, principalement pour des raisons esthétiques et avoir demandé au bureau d'étude et au SICECO de rechercher un autre emplacement.

3. Denis Jung fait un point d'information au sujet de quelques difficultés techniques qui se sont produites au niveau de la pompe du système de chloration du château d'eau. Notre prestataire, dans le cadre du contrat de maintenance, est intervenu.
4. Fabrice Lanier fait un point d'information au sujet d'une intervention à venir pour tenter de rétablir un meilleur débit des fontaines communales.
5. Les travaux de mise en œuvre de la borne de prises et du branchement fixe de la Place du Monument vont débuter avant la fin du mois de septembre. Le Maire en profite pour remercier l'association Saint Jean Baptiste du don de 2000 euros effectué à la commune en faveur de cette installation.
6. Suite aux récents orages, quelques travaux sont à prévoir afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales au droit de certaines propriétés riveraines et le long de certains chemins. Ces travaux pourront être envisagés en 2024.
7. Le Maire informe le Conseil Municipal des permis de construire et des déclarations de travaux accordés, déposés ou en cours d'instruction par les services de la Direction Départementale des Territoires.
8. Un point d'information est donné au sujet du projet éolien privé situé à la Rente de la Jument de Moly et la Rente de la Jument de Courtivron, ainsi que sur les dispositions de la loi ENR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire,**

Florian PAQUET

